

Sanofi lance son plan mondial 2025 d'actionnariat salarié

Paris, le 5 juin 2025. Sanofi lance Action 2025, son plan mondial d'actionnariat salarié, qui sera ouvert le 10 juin 2025 à environ 70 000 salariés dans 55 pays. Ce plan, qui entre dans sa onzième année d'existence, témoigne de la volonté renouvelée de Sanofi et de son Conseil d'administration d'associer les salariés à la croissance et aux résultats de l'entreprise. Rien qu'en 2024, plus de 32 000 salariés de Sanofi – 40% des employés, ont choisi d'investir dans l'entreprise. Aujourd'hui, près de 90 000 salariés et anciens collaborateurs de l'entreprise sont actionnaires de Sanofi et détiennent environ 2,55 %¹ de son capital.

Paul Hudson

Directeur Général de Sanofi

« Le Conseil d'administration et moi-même sommes particulièrement fiers de constater la participation croissante de nos collaborateurs à notre plan mondial d'actionnariat salarié, un engagement qui perdure depuis plus d'une décennie. Cette confiance renouvelée illustre leur soutien actif à notre transformation en une entreprise biopharmaceutique de pointe, à un moment décisif de notre histoire. »

À compter du 10 juin 2025, les actions seront proposées au prix de souscription de 72,97€, soit une décote de 20 % par rapport à la moyenne des vingt cours d'ouverture de l'action Sanofi du 7 mai au 3 juin 2025. Par ailleurs, pour cinq actions souscrites, les salariés auront la possibilité de recevoir une action gratuite (dans la limite de quatre actions gratuites par employé). Chaque salarié éligible pourra souscrire jusqu'à 1 500 actions Sanofi, dans la limite légale d'un montant maximum de souscription n'excédant pas 25 % de leur rémunération brute annuelle, déduction faite des versements volontaires déjà effectués au titre des dispositifs d'épargne salariale (PEE et/ou PEG et/ou PERCO - les versements volontaires dans le PERCOL ne sont pas à déduire) au cours de l'année 2025².

Conditions détaillées

Une condition d'éligibilité de trois mois d'ancienneté à la date de clôture de la période de souscription sera appliquée. Les salariés éligibles pourront souscrire des actions à partir du 10 juin 2025 (inclus) jusqu'au 30 juin 2025 (inclus). L'émission devrait être réalisée et le processus de livraison des titres devrait être achevé d'ici à la fin de juillet 2025. Le nombre d'actions pouvant être émises est limité à 1% du capital social de Sanofi au 29 janvier 2025, diminué de l'impact de l'augmentation de capital réservée aux salariés réalisée en juillet 2024 (soit 10 386 831 actions). Les actions nouvelles, y compris les actions abondées (ci-après les « Actions »), seront souscrites (ou livrées) soit directement, soit par l'intermédiaire de fonds communs de placement d'entreprise (« FCPE »), selon la réglementation et/ou la fiscalité applicables dans les différents pays de résidence des bénéficiaires de l'augmentation de capital.

Les Actions seront entièrement assimilables aux actions ordinaires existantes composant le capital de Sanofi et porteront jouissance à compter du 1er janvier 2025.

Les droits de vote attachés aux actions souscrites seront exercés directement par les salariés.

Les souscripteurs à l'offre en France devront conserver les Actions ou les parts de FCPE correspondantes pendant une période d'environ cinq ans, soit jusqu'au 31 mai 2030, sauf survenance d'un cas de déblocage anticipé prévu par l'article R. 3324-22 du Code du travail. Pour les actions souscrites hors de France, dans le cadre du Plan d'actionnariat Groupe international (« PAGI »), cette période pourrait être ramenée à trois ans, soit jusqu'au 31 mai 2028, en fonction des obligations légales et fiscales propres au pays du souscripteur.

L'admission des Actions aux négociations sur le marché d'Euronext Paris (Code ISIN : FR0000120578) sur la même ligne que les actions existantes sera demandée dès que possible après la réalisation de l'augmentation de capital.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente ou une sollicitation pour l'achat d'actions Sanofi. L'offre d'actions Sanofi réservée aux salariés sera mise en place dans les seuls pays où une telle offre a fait l'objet d'un enregistrement ou d'une notification auprès des autorités locales compétentes et/ou à la suite de l'approbation d'un prospectus par les autorités locales compétentes, ou en considération d'une dispense d'établir un prospectus ou de procéder à un enregistrement ou une notification de l'offre, lorsqu'une telle procédure est requise.

¹ Actions détenues par les salariés, conformément à l'article L.225-102 du Code du travail.

² Pour les salariés souscrivant dans le cadre du PEG : L'affectation de tout ou partie du montant des prime de Participation et/ou d'Intéressement ainsi que le transfert des avoirs disponibles du FCPE « PEG Sanofi Monétaire » du PEG ne doivent respecter que la limite des 1 500 actions.

Plus généralement, l'offre sera uniquement réalisée dans les pays où toutes les procédures d'enregistrement et/ou les notifications requises auront été effectuées, les autorisations obtenues, et les procédures de consultation ou information des représentants du personnel effectuées.

Le présent communiqué n'est pas destiné aux pays dans lesquels un tel prospectus n'aurait pas été approuvé ou une telle dispense ne serait pas disponible ou dans lesquels toutes les procédures d'enregistrement, notification, consultation et/ou information requises n'auraient pas encore été effectuées ou les autorisations n'auraient pas été obtenues, pas plus qu'il ne doit être reproduit ou diffusé dans ces pays. Cela vaut en particulier pour le Japon, le Maroc et les Philippines, dans lesquels des formalités sont à ce jour toujours en cours auprès des autorités, mais pourrait également concerner d'autres pays.

Ce communiqué est établi conformément à l'exemption de publication du prospectus prévu aux paragraphes 4 (al. i)) et 5 (al. h)) de l'article premier du Règlement Prospectus (UE) 2017/1129. Il constitue le document requis pour répondre aux conditions d'exemption de publication d'un prospectus, telles que définies par le Règlement Prospectus.

À propos de Sanofi

Sanofi est une entreprise biopharmaceutique qui innove en R&D et exploite l'IA à grande échelle pour améliorer la vie des gens et créer de la croissance à long terme. Grâce à notre compréhension approfondie du système immunitaire, nous concevons des médicaments et des vaccins qui traitent et protègent des millions de personnes dans le monde — et développons un portefeuille d'innovations thérapeutiques qui pourrait en aider des millions d'autres. Animées par une mission commune — poursuivre les miracles de la science pour améliorer la vie des gens — nos équipes œuvrent chaque jour à faire progresser la recherche, avoir un impact positif sur nos collaborateurs et les communautés que nous servons, et répondre aux grands défis de santé, d'environnement et de société de notre époque. Sanofi est cotée sur EURONEXT : SAN et sur le NASDAQ : SNY.

Relations médias

Sandrine Guendoul | + 33 6 25 09 14 25 | sandrine.quendoul@sanofi.com

Léa Ubaldi | + 33 6 30 19 66 46 | lea.ubaldi@sanofi.com

Léo Le Bourhis | + 33 6 75 06 43 81 | leo.lebourhis@sanofi.com

Victor Rouault | + 33 6 70 93 71 40 | victor.rouault@sanofi.com

Evan Berland | +1 215 432 0234 | evan.berland@sanofi.com

Timothy Gilbert | + 1 516 521 2929 | timothy.gilbert@sanofi.com

Relations investisseurs

Thomas Kudsk Larsen | + 44 7545 513 693 | thomas.larsen@sanofi.com

Alizé Kaisserian | + 33 6 47 04 12 11 | alize.kaisserian@sanofi.com

Felix Lauscher | + 1 908 612 7239 | felix.lauscher@sanofi.com

Keita Browne | + 1 781 249 1766 | keita.browne@sanofi.com

Nathalie Pham | + 33 7 85 93 30 17 | nathalie.pham@sanofi.com

Tarik Elgoutni | + 1 617 710 3587 | tarik.elgoutni@sanofi.com

Thibaud Châtelet | + 33 6 80 80 89 90 | thibaud.chatelet@sanofi.com

Yun Li | + 33 6 84 00 90 72 | yun.li3@sanofi.com